

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement numéro 1264

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, que le conseil municipal a adopté, le 31 mai 2021, le Règlement numéro 1264 *décrétant une dépense et un emprunt de 157 500 \$ pour la construction d'une nouvelle phase du projet « Circuit des trois ponts ».*

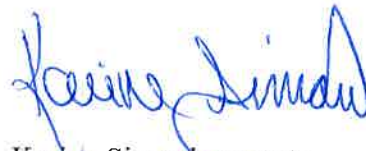
QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le Règlement numéro 1264 le 3 décembre 2021.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny.

QUE le Règlement numéro 1264 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce 8^e jour du mois de décembre deux mille vingt et un.

La directrice du greffe, des
affaires juridiques et de l'urbanisme,



Karine Simard, avocate